

867

- 2 -

- M. Kurt Waldner, directeur, Direction de l'industrie, des arts et métiers et du travail (du 14 au 27 juin); 16 mai 1979

- M. Lorenz Stal, chef de la division de la réglementation du trafic routier et des chauffeurs professionnels de la Division de la police;

65e session de la Conférence internationale du Travail, Genève, 6 au 27 juin 1979, délégation suisse, instructions

- Département de l'économie publique. Proposition du 26 avril 1979 (annexe)
- Département politique. Co-rapport du 7 mai 1979 (annexe)
- Département de l'économie publique. Rapport complémentaire du 14 mai 1979 (pris connaissance)
- Département de l'intérieur. Co-rapport du 4 mai 1979 (adhésion)
- Département de justice et police. Co-rapport du 8 mai 1979 (adhésion)
- Département des finances et des douanes. Co-rapport du 3 mai 1979 (adhésion)

Conformément à la proposition du département de l'économie publique et compte tenu de la procédure de co-rapport, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. De composer comme il suit la délégation suisse à la 65e session de la Conférence internationale du Travail:

A. Délégués gouvernementaux

- M. Jean-Pierre Bonny, directeur de l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT);
- M. Adelrich Schuler, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS);

Délégué suppléant et conseiller technique

- M. André Zenger, chef du service des affaires internationales de L'OFIAMT;

Conseillers techniques

- M. Dino Beti, adjoint scientifique à la section des affaires multilatérales de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire;
- M. François Huber, adjoint scientifique à la section des prestations complémentaires et des problèmes de la vieillesse de l'Office fédéral des assurances sociales;
- M. Flavio Meroni, secrétaire d'Ambassade, Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève;
- M. Rudolf Stettler, directeur de l'Office suisse de la navigation maritime, Bâle (du 6 au 14 juin);
- Mlle Marie-Louise Stoffel, fonctionnaire spécialiste à la division de la main-d'oeuvre et de l'émigration de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail;

- 2 -

- M. Kurt Waldner, directeur, Direction de la navigation rhénane, Bâle (du 14 au 27 juin);
- M. Lorenz Zünd, chef de la division de la réglementation du trafic routier et des chauffeurs professionnels de la Division de la police;
- M. Rudolf Borner, adjoint scientifique de la division de la réglementation du trafic routier et des chauffeurs professionnels de la Division de la police (M. Borner ne se rendra à la Conférence que lorsque M. Zünd sera empêché de participer aux travaux de sa commission);
- M. Adolf Knöpfel, collaborateur consulaire à l'Office suisse de la navigation maritime (M. Knöpfel suppléera M. Stettler lorsque celui-ci sera empêché de participer aux travaux de la Conférence);
- M. Urs Vogelbacher, collaborateur à la Direction de la navigation rhénane, Bâle (M. Vogelbacher suppléera M. Waldner lorsque celui-ci sera empêché de suivre les travaux de la Conférence).

B. Délégué des employeurs

- M. Roger Décosterd, directeur, chef du département du personnel de Nestlé-Alimentana SA, Vevey;

Délégué suppléant et conseiller technique

- M. Edouard Duc, secrétaire de l'Union centrale des associations patronales suisses, Zurich;

Conseillers techniques

- M. Gabriel Barrillier, secrétaire de l'Union suisse des paysans, Brugg;
- M. Maurice Gygax, directeur de la fabrique de boîtes de montres Genex S.A., Genève;
- M. Yves Lieber, secrétaire de l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriel en métallurgie (ASM), Zurich;
- M. Alfred Lüssi, ingénieur, ancien directeur de la Société Suisse-Outremer, S.A. de gérance et d'affrètements maritimes, Zurich;
- M. Alfred Oggier, vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers, Berne;
- M. Rémi Grieder, directeur de la Compagnie suisse de navigation Neptune S.A., Bâle (M. Grieder suppléera M. Lussi, lorsque celui-ci sera empêché de participer aux travaux de sa commission);
- M. Otto Kramer, président du groupe transbordements de l'Association suisse de navigation, Bâle (M. Kramer suppléera MM. Lüssi et Grieder, au cas où ils seraient empêchés de participer aux travaux de la commission).

C. Délégué des travailleurs

- M. Jean Clivaz, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Berne;

Délégué suppléant et conseiller technique

- M. André Ghelfi, vice-président de l'Union syndicale suisse et de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie, Berne;

Conseillers techniques

- M. Alfred Bösiger, secrétaire central de l'Association suisse des cadres techniques d'exploitation, Zurich;
- M. Peter Küng, président de la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation, Zurich;
- M. Michel Pillonel, secrétaire de la Fédération suisse des syndicats chrétiens des PTT, Berne;
- M. Karl Rebsamen, secrétaire de la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation, Bâle;
- M. Jacques Torrent, secrétaire de l'Union suisse des syndicats autonomes, Genève.

2. Les indemnités journalières des membres de la délégation sont fixées comme il suit:

- a. 125 francs pour chacun des deux délégués gouvernementaux
- b. 110 francs pour tous les autres membres de la délégation.

Les frais de voyage en première classe sont remboursés.

3. Les dépenses découlant du chiffre 2 et les frais des délégués gouvernementaux (frais de représentation, de bureau, etc.), ainsi que la participation de la Confédération au coût de la réception donnée par la Suisse conjointement avec la délégation suisse des employeurs et celle des travailleurs sont imputés sur le compte du crédit prévu au budget de la Confédération 1979, au titre des conférences de l'OIT.

4. Le département de l'économie publique est autorisé:

- à modifier ou à compléter, au besoin, la composition de la délégation;
- à signer et à transmettre au BIT, par l'entremise de l'OFIAMT, la formule concernant les pouvoirs des délégués, et à notifier leur nomination aux délégués et aux conseillers techniques.

5. La délégation gouvernementale ne reçoit pas d'instruction spéciale. Elle s'inspirera toutefois des recommandations que le département politique a exprimées dans son co-rapport du 7 mai 1979. Les délégués gouvernementaux s'en tiendront à la ligne de conduite générale adoptée pour ce genre de conférences, ainsi qu'aux avis que notre pays a déjà communiqués au BIT sur les questions techniques inscrites à l'ordre du jour. Toutefois, s'il

- 4 -

devait surgir un problème inattendu nécessitant des instructions spéciales, les délégués gouvernementaux les demanderont au département fédéral compétent.

Extrait du procès-verbal:

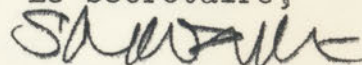
3003 Berne, le 26 avril 1979

- EVD	15	(GS 5, BIGA 8, HA 2)	pour	exécution
- EPD	13	(GS 5, PD 2, DV 2, DEH 2, Seeschiffahrtsamt 2)	pour	connaissance
- EDI	4	(GS 2, BSV 2)	pour	connaissance
- JPD	4	(GS 2, PolA 2)	"	"
- FZD	7		"	"
- EFK	2		"	"
- FinDel	2		"	"

65e session de la Conférence internationale du Travail,
Genève, 6 au 27 juin 1979

Délégation suisse

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



A. Date, lieu et ordre du jour de la Conférence

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail (OIT) tiendra sa 65e session au Palais des Nations à Genève du 6 au 27 juin 1979. L'ordre du jour en est le suivant:

1. Rapport du Conseil d'administration et rapport du Directeur général.
2. Propositions de programme et de budget et autres questions financières.
3. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations.
4. Révision de la convention (no 32) sur la protection des dockers contre les accidents (révisée), 1932 (deuxième discussion).
5. La durée du travail et les périodes de repos dans les transports routiers (deuxième discussion).

410.2

Distribué

3003 Berne, le 26 avril 1979

Au Conseil fédéral

65e session de la Conférence internationale du Travail,
Genève, 6 au 27 juin 1979

Délégation suisse

I

A. Date, lieu et ordre du jour de la Conférence

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail (OIT) tiendra sa 65e session au Palais des Nations à Genève du 6 au 27 juin 1979. L'ordre du jour en est le suivant:

1. Rapport du Conseil d'administration et rapport du Directeur général.
2. Propositions de programme et de budget et autres questions financières.
3. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations.
4. Révision de la convention (no 32) sur la protection des dockers contre les accidents (révisée), 1932 (deuxième discussion).
5. La durée du travail et les périodes de repos dans les transports routiers (deuxième discussion).

- 2 -

6. Travailleurs âgés: travail et retraite (première discussion).
7. Suite à donner à la Conférence mondiale de l'emploi: besoins essentiels (discussion générale).
8. Structure de l'OIT: rapport du Groupe de travail sur la structure.

B. Commentaires sur l'ordre du jour

1. Rapport du Conseil d'administration et rapport du Directeur général

Conformément à l'article 12 du Règlement de la Conférence, amendé par celle-ci à sa 63^e session (1977), la Conférence sera saisie d'un rapport d'activité du Conseil d'administration. La Conférence sera également saisie d'un rapport du Directeur général du Bureau international du Travail, rapport qui exposera les activités de l'OIT en 1978.

2. Propositions de programme et de budget et autres questions financières

La Conférence sera appelée à examiner et à adopter le programme et le budget de l'OIT pour l'exercice 1980-1981 et à considérer toutes autres questions financières et administratives que le Conseil d'administration pourrait décider de lui soumettre. Le budget total des dépenses proposées pour le biennium 1980-1981 par le Conseil d'administration s'élève à 203'779'154 dollars. Le taux de la contribution de la Suisse est maintenu à 0,95 pour cent, comme pour l'exercice précédent.

- 3 -

3. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations

Comme de coutume, la Conférence devra examiner le résumé des informations et des rapports que les gouvernements sont tenus de soumettre au Bureau international du Travail (BIT), en particulier au sujet des conventions qu'ils ont ratifiées.

4. Révision de la convention (no 32) sur la protection des dockers contre les accidents (révisée), 1932 (deuxième discussion)

Cette question a fait l'objet, en 1978, d'une première discussion qui a abouti à l'élaboration de projets de convention et de recommandation. Ces deux projets seront examinés en deuxième lecture.

5. La durée du travail et les périodes de repos dans les transports routiers (deuxième discussion)

En 1978, une première discussion a été consacrée à cette question. Selon la procédure de la double discussion, les projets de convention et de recommandation adoptés à la 64e session seront examinés en deuxième lecture.

6. Travailleurs âgés: travail et retraite (première discussion)

Vu les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les travailleurs âgés dans le domaine de l'emploi et compte tenu du fait qu'aucun instrument de l'OIT n'aborde spécifiquement ces questions, le Conseil d'administration, lors de sa 204e session en novembre 1977, a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la Conférence. Une

- 4 -

première discussion y sera consacrée à la 65e session. Deux rapports établis par le BIT, le second après consultation des Etats membres, serviront de base aux délibérations.

7. Suite à donner à la Conférence mondiale de l'emploi: besoins essentiels (discussion générale)

En juin 1976, la Conférence mondiale de l'emploi a adopté une Déclaration de principes et un Programme d'action qui consacrent le concept des besoins essentiels en matière de développement dans un contexte de croissance et de création d'emplois. Au début de 1977, le BIT a adressé aux gouvernements un questionnaire sur les niveaux des besoins essentiels et sur les politiques nationales suivies pour les satisfaire. Compte tenu des réponses reçues, le BIT a établi un rapport qui servira de base à la discussion générale de ce point.

8. Structure de l'OIT: rapport du Groupe de travail sur la structure

A la 64e session de la Conférence, en juin 1978, la commission de la structure a recommandé à la Conférence que le mandat du groupe de travail sur la structure soit reconduit pour lui permettre de poursuivre l'examen des questions de structure et, notamment, la teneur des articles 7 et 36 de la constitution de l'OIT, la composition des groupes non gouvernementaux du Conseil d'administration, ainsi que la procédure relative aux résolutions. Depuis la dernière Conférence, le groupe de travail sur la structure s'est réuni deux fois et soumettra un rapport sur ses travaux à la Conférence.

- 5 -

II

Selon l'article 3 de la constitution de l'OIT, chaque délégation nationale doit être composée de deux représentants du gouvernement, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des travailleurs. Chacun de ces délégués peut être accompagné de deux conseillers techniques pour chacune des matières inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

Pour assurer une représentation équitable des organisations professionnelles les plus représentatives, conformément aux exigences prévues par le même article 3 de la constitution de l'OIT, nous avons tenu compte avant tout de l'ampleur de l'ordre du jour de la session. Dans ces conditions, nous avons fixé à six le nombre maximum des conseillers techniques attribués à chacun des délégués patronal et travailleur. Deux suppléants ont été prévus pour remplacer, le cas échéant, un conseiller technique des employeurs.

Outre les deux délégués en titre, la délégation gouvernementale compte sept conseillers techniques, ce qui lui permettra d'être représentée dans les différentes commissions. Etant donné que la question consacrée aux travailleurs âgés comprend deux aspects (travail et retraite), la présence de deux spécialistes s'avère nécessaire, le premier pour les questions d'emploi, le second pour les questions relatives à la sécurité sociale. De plus, trois suppléants ont été prévus qui remplaceront les titulaires lorsque ceux-ci seront empêchés.

L'Office
général de l'industrie, des arts et métiers et
du travail (OPIANT);

- 6 -

Il importe de relever que les discussions au sein des différentes commissions auront lieu en parallèle, comme chaque année.

La liste des membres de la délégation figure au chiffre 1 de la proposition ci-dessous (chap. III). Les conseillers techniques ne resteront à Genève qu'aussi longtemps que leur présence à la Conférence est absolument indispensable. Comme jusqu'ici, une attention particulière sera vouée au respect de cette règle.

Enfin, selon un système de rotation, il appartiendra cette année à la Suisse d'offrir une réception aux participants à la Conférence. La dernière invitation remonte à 1974. D'entente avec nos représentants employeurs et travailleurs, nous organiserons une invitation commune, de "caractère tripartite". Nos partenaires sont d'ores et déjà disposés à participer financièrement, de manière substantielle, à cette manifestation.

III

Proposition :

1. La délégation suisse à la 65e session de la Conférence internationale du Travail est composée comme il suit:

A. Délégués gouvernementaux

- M. Jean-Pierre Bonny, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT);

- 7 -

- M. Adelrich Schuler, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS);

Délégué suppléant et conseiller technique

- M. André Zenger, chef du service des affaires internationales de l'OFIAMT;

Conseillers techniques

- M. Dino Beti, adjoint scientifique à la section des affaires multilatérales de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire;
- M. François Huber, adjoint scientifique à la section des prestations complémentaires et des problèmes de la vieillesse de l'Office fédéral des assurances sociales;
- M. Flavio Meroni, secrétaire d'Ambassade, Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève;
- M. Rudolf Stettler, directeur de l'Office suisse de la navigation maritime, Bâle (du 6 au 14 juin);
- Mlle Marie-Louise Stoffel, fonctionnaire spécialiste à la division de la main-d'oeuvre et de l'émigration de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail;
- M. Kurt Waldner, directeur, Direction de la navigation rhénane, Bâle (du 14 au 27 juin);
- M. Lorenz Zünd, chef de la division de la réglementation du trafic routier et des chauffeurs professionnels de la Division de la police:

* * *

- 8 -

- M. Rudolf Borner, adjoint scientifique de la division de la réglementation du trafic routier et des chauffeurs professionnels de la Division de la police (M. Borner ne se rendra à la Conférence que lorsque M. Zünd sera empêché de participer aux travaux de sa commission);
- M. Adolf Knöpfel, collaborateur consulaire à l'Office suisse de la navigation maritime (M. Knöpfel suppléera M. Stettler lorsque celui-ci sera empêché de participer aux travaux de la Conférence);
- M. Urs Vogelbacher, collaborateur à la Direction de la navigation rhénane, Bâle (M. Vogelbacher suppléera M. Waldner lorsque celui-ci sera empêché de suivre les travaux de la Conférence).

B. Délégué des employeurs

- M. Roger Décosterd, directeur, chef du département du personnel de Nestlé-Alimentana SA, Vevey;

Délégué suppléant et conseiller technique

- M. Edouard Duc, secrétaire de l'Union centrale des associations patronales suisses, Zurich;

Conseillers techniques

- M. Gabriel Barrillier, secrétaire de l'Union suisse des paysans, Brugg;
- M. Maurice Gyax, directeur de la fabrique de boîtes de montres Genex S.A., Genève;

- 9 -

- M. Yves Lieber, secrétaire de l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriel en métallurgie (ASM), Zurich;
- M. Alfred Lüssi, ingénieur, ancien directeur de la Société Suisse-Outremer, S.A. de gérance et d'affrètements maritimes, Zurich;
- M. Alfred Oggier, vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers, Berne.

* * *
 M. Karl Rebeamen, secrétaire de la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation, Zurich.

- M. Rémi Grieder, directeur de la Compagnie suisse de navigation Neptune S.A., Bâle (M. Grieder suppléera M. Lüssi, lorsque celui-ci sera empêché de participer aux travaux de sa commission);
- M. Otto Kramer, président du groupe transbordements de l'Association suisse de navigation, Bâle (M. Kramer suppléera MM. Lüssi et Grieder, au cas où ils seraient empêchés de participer aux travaux de la commission).

C. Délégué des travailleurs

- M. Jean Clivaz, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Berne;

Délégué suppléant et conseiller technique

- M. André Ghelfi, vice-président de l'Union syndicale suisse et de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie, Berne;

- 10 -

Conseillers techniques

- M. Alfred Bösiger, secrétaire central de l'Association suisse des cadres techniques d'exploitation, Zurich;
- M. Peter Küng, président de la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation, Zurich;
- M. Michel Pillonel, secrétaire de la Fédération suisse des syndicats chrétiens des PTT, Berne;
- M. Karl Rebsamen, secrétaire de la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation, Bâle;
- M. Jacques Torrent, secrétaire de l'Union suisse des syndicats autonomes, Genève.

2. Les indemnités journalières des membres de la délégation sont fixées comme il suit:

- a) 125 francs pour chacun des deux délégués gouvernementaux
- b) 110 francs pour tous les autres membres de la délégation.

Les frais de voyage en première classe sont remboursés.

3. Les dépenses découlant du chiffre 2 et les frais des délégués gouvernementaux (frais de représentation, de bureau, etc.), ainsi que la participation de la Confédération au coût de la réception donnée par la Suisse conjointement avec la délégation suisse des employeurs et celle des travailleurs, sont imputés sur le compte du crédit prévu au budget de la Confédération 1979, au titre des conférences de l'OIT.

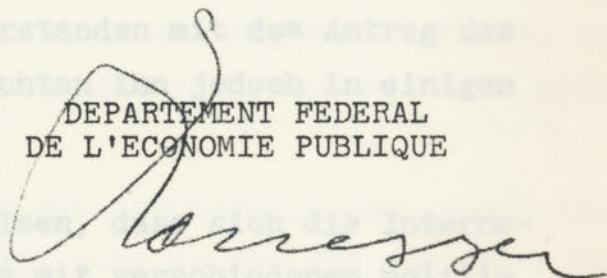
- 11 -

4. Le Département de l'économie publique est autorisé:

- à modifier ou à compléter, au besoin, la composition de la délégation
- à signer et à transmettre au BIT, par l'entremise de l'OFIAMT, la formule concernant les pouvoirs des délégués, et à notifier leur nomination aux délégués et aux conseillers techniques.

5. Les délégués gouvernementaux ne reçoivent pas d'instructions spéciales. Ils s'en tiendront à la ligne de conduite générale adoptée pour ce genre de conférences, ainsi qu'aux avis que notre pays a déjà communiqués au BIT sur les questions techniques inscrites à l'ordre du jour. Toutefois, s'il devait surgir un problème inattendu nécessitant des instructions spéciales, les délégués gouvernementaux les demanderont au département fédéral compétent.

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



Extrait du procès-verbal à:

- DFEP 15 (SG 5, OFIAMT 8, Division du commerce 2) pour exécution
- DPF 13 (SG 5, Direction politique 2, Direction du droit international public 2, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire 2, Office suisse de la navigation maritime 2) pour connaissance
- DFI 4 (SG 2, OFAS 2) pour connaissance
- DFJP 4 (SG 2, Division de la police 2) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 pour connaissance

Pas de communiqué de presse

- 2 -

o.722.21(65e) - GR/fb

Bern, den 7. Mai 1979

AusgeteiltAn den BundesratM i t b e r i c h t

zum Antrag des Eidgenössischen Volkswirtschafts-
departements an den Bundesrat vom 26. April 1979
betreffend die 65. Session der Internationalen
Arbeitskonferenz vom 6. - 27. Juni 1979 in Genf

Wir sind grundsätzlich einverstanden mit dem Antrag des
Volkswirtschaftsdepartements, möchten ihn jedoch in einigen
Punkten ergänzen.

Vor allem ist darauf hinzuweisen, dass sich die Interna-
tionale Arbeitskonferenz wiederum mit verschiedenen politi-
schen Fragen zu befassen haben wird. Wir erinnern daran, dass
sich die Vereinigten Staaten von Amerika am 6. November 1977
aus der ILO zurückgezogen haben, um damit gegen die Erosion
der Dreigliedrigkeit (Vertreter der Regierungen, der Arbeit-
geber und der Arbeitnehmer), die selektive Behandlung der Men-
schenrechte, die Nichtbeachtung des rechtlichen Verfahrens
(namentlich die Verabschiedung von Resolutionen gegen Mitglied-
staaten ohne Anwendung der vorgesehenen Untersuchungsverfahren)
sowie schliesslich gegen die wachsende Politisierung der Orga-
nisation zu protestieren.

Auch ausserhalb der ILO verfolgen die Vereinigten Staaten die
Tätigkeit der Organisation sehr genau. Sie haben in ihrem eige-
nen Lande einen vom Staatssekretär für Arbeit, M.R. Marshall,

- 2 -

präsierten Spezialausschuss ("Cabinet Level Committee") geschaffen und entsenden Beobachter an die Tagungen der ILO und der westlichen Gruppe in der Organisation. Je mehr die ILO ihre Tätigkeit im Sinne der amerikanischen Forderungen verbessert, desto eher wachsen die Chancen einer amerikanischen Rückkehr in die Organisation.

Folgende politischen Probleme werden die 65. Konferenz vor allem beschäftigen :

Mit einer Resolution von 1974 wurden der Verwaltungsrat und der Generaldirektor aufgefordert, während fünf Jahren alljährlich über die Situation der Arbeiter in den von Israel besetzten arabischen Gebieten zu berichten. In diesem Jahr ist der letzte Bericht fällig. Er liegt bereits vor und hat allem Anschein nach bei den arabischen und afrikanischen Staaten sowie bei Israel eine gemässigte Reaktion hervorgerufen.

Zurzeit haben wir auch keine Kenntnis von geplanten Massnahmen gegen Israel oder Aegypten nach dem Abschluss des Friedensvertrages zwischen diesen beiden Staaten. Dennoch ist in dieser Hinsicht Wachsamkeit geboten.

Die Anwendung der internationalen Arbeitsübereinkommen durch die Staaten, die sie ratifiziert haben, wird in der ILO von einer Expertenkommission und einer Konferenzkommission kontrolliert. Die schwerwiegendsten Fälle der Nichtanwendung werden auf Speziallisten oder in Spezialparagrafen eingetragen. Die Sowjetunion möchte diese beiden Instrumente abschaffen. Das Sekretariat schlug eine Kompromisslösung vor, wonach die Expertenkommission mehr Bedeutung erhielte und die Konferenzkommission nur noch von deren Bericht Kenntnis nehmen müsste, statt ihn wie bisher - in oft politisierten Debatten - zu genehmigen.

Die USA und verschiedene andere Staaten sind gegen eine Aenderung des bisherigen Systems, da jede Reform eine Einschränkung der jetzigen Kontrolle mit sich brächte.

Schliesslich stehen in der ILO Strukturreformen zur Diskussion, über die das Volkswirtschaftsdepartement in seinem Antrag bereits kurz berichtete. Die schweizerische Regierungsdelegation sollte sich im Einvernehmen mit andern Staaten um Lösungen bemühen, welche die Politisierung der ILO einschränken helfen.

Im Hinblick auf das Budget sollte sie sich mit den Mitgliedern der Genfer Gruppe - in der sich die zehn grössten Beitragszahler zusammenfinden - koordinieren und jene Lösungen unterstützen, die zu einer Stabilisierung des Budgets führen.

Schliesslich hat sich die schweizerische Regierungsdelegation, wenn es sich um Fragen der Gehälter der ILO-Beamten handelt, an die Vorschläge zu halten, die von der UNO für das gesamte System der Vereinten Nationen (das sogenannte "système commun") ausgearbeitet worden sind.

EIDGENOESSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT



Pierre Aubert

- BK 4 (Kb, Kr, Sa, Rr)
- BVV 10 zum Vollzug
- EDI 4 zur Kenntnis
- JFD 4 " "
- FES 7 " "
- EPK 2 " "
- Finbel 2 " "

Für getreue Ausfertigung
der Protokollführer
SAUDAN